



La prochaine séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **12 janvier 2026 à la suite de la séance extraordinaire BUDGET**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

#### **DIFFUSION DES SÉANCES**

La séance extraordinaire du 12 janvier 2026 suivant la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget sera diffusée en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Elle pourra également être visionnée en différé à l'adresse suivante : [www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/](http://www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/) dans les jours suivant la séance.

#### **RÈGLEMENT 1134-2023**

#### **CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (article 20 et suivants)**

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la période de questions (d'une durée de 30 minutes) celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour et le temps alloué est de 5 minutes maximum par personne.

Les questions lors des séances extraordinaires ne peuvent être posées qu'en présentiel, séance tenante.

#### **COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)**

Les dépôts ne sont pas permis lors d'une séance extraordinaire.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 JANVIER 2026 À LA SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET**

1. **PÉRIODE D'INFORMATION**
  - 1.1 Période d'information
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **RÈGLEMENTS**
  - 7.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1176-2026 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**